

PAR COURRIEL

Montréal, le 24 septembre 2024

Monsieur Alexandre Gagnon
Président
Comité consultatif Personnes immigrantes
518, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H2S 1S5

Monsieur le Président,

L'Assemblée délibérante (AD) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a récemment eu l'occasion de se positionner sur les recommandations de l'avis sur l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile.

Par la présentation de cet avis, le Comité consultatif Personnes immigrantes (CCPI) a soutenu la CPMT dans son mandat en portant à son attention les besoins en matière d'accès des demandeurs d'asile au marché du travail et en formulant des recommandations pour combler l'écart entre l'offre de services existante et les besoins des demandeurs d'asile.

Je vous informe aujourd'hui des recommandations appuyées par l'AD de la CPMT lors de sa séance du 13 septembre 2024. Il a été unanimement résolu de porter à l'attention de la ministre de l'Emploi en partie **les recommandations 1, 4 et 5** de l'avis du CCPI :

- Concernant la **recommandation 1**, il est proposé la réalisation d'une analyse de pertinence par le MESS avant d'ouvrir davantage les services d'emploi aux demandeurs d'asile. Un rapport de la mise en place des deux projets pilotes dans des secteurs d'activité ciblés (santé et tourisme) serait notamment un intrant à la réflexion.
- Concernant la **recommandation 4**, il est proposé de réaliser une analyse plus approfondie avant de rendre admissibles les demandeurs d'asile à des programmes de formation et de considérer les résultats de deux projets pilotes mis en place par le MESS, dans le cadre desquels les demandeurs d'asile peuvent bénéficier des mesures d'emploi suivantes :
 1. Services d'aide à l'emploi (SAE)
 2. Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)
 3. Mesure de formation de la main-d'œuvre - volet entreprises (MFOR-E)

Concernant la **recommandation 5**, il est proposé qu'un portrait socioéconomique des demandeurs d'asile au Québec soit réalisé par le CCPI avec l'aide financière possible du MESS. Le MESS pourrait collaborer à la production de ce portrait qui serait un intrant à la réflexion portant sur l'élargissement éventuel de l'admissibilité des demandeurs d'asile aux mesures et services d'emploi (voir la recommandation 1).

Mon équipe communiquera avec vous prochainement pour que nous puissions échanger, lors d'une rencontre, au sujet du positionnement de la CPMT sur votre avis.

En vous remerciant de soutenir les travaux de la CPMT et de votre engagement infaillible pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Le président,



Jean Lortie

p.j.

c. c M. Roger Tremblay, sous-ministre associé à l'Emploi et secrétaire général de
la Commission des partenaires du marché du travail
M^{me} Julie Poirier, directrice du Secrétariat de la CPMT
M. Jérôme Marsais, coordonnateur du Comité consultatif Personnes Immigrantes